

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 1er SEPTEMBRE 2019



I. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'accueil des p cheurs se fera   partir de 5h30. Le concours a lieu   St G n roux, le concours aura lieu au lieu dit « Montguimier », lieu priv . Pour la 6eme  dition, une seule manche de p che d'une dur e de 5h (m me dur e que l'an dernier). Le concours d bute donc t t, afin de laisser plus de libert  sur la fin de journ e.

☞ P'tit d�j (compris dans l'inscription)	: 5h30 � 6h30
☞ Mise � l'eau des bateaux et pr�paration du matos	: 5h30 � 6h30
☞ Briefing	: 6h45
☞ P�che:	: 7h � 12h
☞ D�briefing et remise des lots	: 12h30 � 13h30
☞ Repas (compris dans l'inscription)	: 13h30

L' preuve concerne une comp tition de p che aux leurres artificiels en float-tube (individuel), en kayak (individuel) et en bateau (en double).

- ☞ Les concurrents devront  tre en possession d'une carte de p che valide.
- ☞ Les organisateurs se r servent le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.
- ☞ Les concurrents sont seuls responsables de leurs mat riels (v hicule, bateau, float-tube, cannes etc.). Les organisateurs d clinent toutes responsabilit s en cas d'accident ou vol de mat riels durant la comp tition.
- ☞ Un participant mineur ne pourra concourir que s'il pr sente une autorisation parentale.

II. MATERIEL AUTORIS 

- ☞ Pour la p che en float-tube les d placements se feront uniquement   l'aide de palmes. Toute assistance  lectrique est interdite.
- ☞ Les d placements et l'action de p che sur les float-tube ne pourront se faire qu'en  tant en position assise.
- ☞ L'usage des  puisettes est autoris  et m me conseill . Seules les  puisettes avec les mailles non nou es et caoutchout es sont permises.
- ☞ Les « fish-grip » ou « pinces   poissons » et les gaffes sont interdits.
- ☞ L' cho sondeur et le GPS sont autoris s.

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 1er SEPTEMBRE 2019



- Les comp titeurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront p cher qu'avec une seule canne   la fois. La p che   la mouche des carnassiers est autoris e.
- Toute embarcation devra avoir un sac de conservation ou une bourriche afin de conserver leur(s) poisson(s) en bonne sant  le temps qu'elle rejoigne les commissaires pour la mesure.

III. D ROULEMENT SPORTIF

- Le d part et la fin de manche sont annonc s : ils se font tous deux au point de ralliement dans l'heure impartie. Les embarcations devront  tre accost es avant la fin de la manche soit maximum   12h.
- Les poissons captur s seront valid s uniquement s'ils sont piqu s dans la bouche.
- Les poissons pris en compte :

☞ Black-bass	: maille 300 mm
☞ Brochet	: maille 500 mm
☞ Perche	: maille 200 mm
☞ Sandre	: maille 400 mm
☞ Silure	: maille 600 mm
☞ Chevesne	: maille 300 mm
- La p che se pratiquera uniquement en no-kill. Les poissons morts ou qui ne repartiront pas ne pourront pas  tre comptabilis s.
- Le harponnage volontaire du poisson est interdit.
- Les comp titeurs ne pourront en aucun cas conserver des poissons non maill s, ils devront  tre rel ch s imm diatement apr s leur prise.
- L'AAPPMA se r serve le droit d'utiliser les images et vid os de la journ e afin de promouvoir la p che et l'association. La signature de ce r glement vaut acceptation du droit de votre image.

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 1er SEPTEMBRE 2019



IV. CLASSEMENT

- Pour le classement g n ral seuls les 6 plus gros poissons seront pris en compte.
- Le calcul des points de la comp tition se fait par mesure des poissons en millim tres : (1mm = 1point)

Exemple :

Prise 1 : Black-bass 321 mm	= 321 points
Prise 2 : Brochet 623 mm	= 623 points
Prise 3 : Perche 226 mm	= 226 points
Prise 4 : Sandre 678 mm	= 678 points
Prise 5 : Silure 664 mm	= 664 points
Prise 6 : Chevesne 312 mm	= 312 points
Prise 7 : Perche 203 mm	= 203 points
Total	= 2824 points

V. SECURITE

- Le gilet de sauvetage pour les floats tubes est obligatoire, aucun comp titeur ne pourra prendre le d part sans gilet de sauvetage.
- Toute embarcation devra porter assistance   son ou ses voisins en cas de difficult s ou de danger.
- L'usage d'alcool ou de drogues est interdit durant la comp tition.
- Tout d sistement sera impossible moins de 15 jours avant l' preuve. Sauf cas de force majeur, nous contacter.

Tout acte ne respectant pas ce r glement entrainera une p nalit  de points voire une disqualification !

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AUX LEURRES
SAINT GENEROUX
1er SEPTEMBRE 2019



BULLETIN D'INSCRIPTION concours + repas inclus

Nom : _____ **Pr nom :** _____ **Date de naissance :** _____

Adresse :

T l phone : _____ **Mail :** _____

Type d'embarcation : Float-tube Bateau

« Je d clare sur l'honneur avoir lu le pr sent r glement et en respecter le contenu ».

Date et signature pr c d s de la mention « lu et approuv  » :

L'inscription sera valid e   r ception du pr sent document sign  et accompagn  d'un ch que de 30   par float-tube et 60   par bateau ou 2 X 30  

  l'ordre de : AAPPMA LA BREME.

Adresse d'envoi : GODARD Arthur
9 rue de Thiors
79600 SAINT GENEROUX

Renseignements : GODARD Julien 06.27.82.42.64

INSCRIPTION REPAS MOULES FRITES
non-comp titeurs

Pour ceux qui ne p chent pas, mais qui d sirent venir manger   midi

Nom	Pr�nom	Repas adulte (12�)	Repas enfants (-12ans) (7�)

Cette derni re feuille est   renvoyer, les autres sont   conserver
Merci et   bient t.